

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-8-2

Séance du vendredi 13 mars 2015

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES: AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-8-2 du 19 février 2015 relative à la politique des actions éducatives en 2015 donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 fixant le budget primitif du Département pour 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 100 431 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :

- | | |
|--|---------|
| - Mathématiques Sans Frontières : | 8 500 € |
| - Association des Amis de Marcel Rudloff : | 500 € |
| - Entreprendre pour Apprendre, Alsace : | 3 000 € |

- ❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :
 - Réseau Canopé de l'Académie de STRASOURG : 60 000 €
- ❖ Chapitre 65, fonction 221, nature 65737 :
 - Collège Jean Macé de MULHOUSE : 1 000 €
- ❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :
 - Educ'Envia 68 – association pour la Promotion des Classes vertes, neige et mer et d'étude de l'environnement : 15 000 €
 - OCCE 68 : 3 100 €
 - Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM : 5 380 €
 - Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR : 1 307 €
 - Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE : 2 644 €
- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG, l'avenant joint en annexe.

LE PRESIDENT

 Charles BUTTNER

Adopté
 voix contre
 abstentions